

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 036-283600138-20230718-AG_53_2023-AR



Arrêté n° AG-53-2023 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2023

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
Vu le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2^e classe,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2022,
Vu l'arrêté n° AG-14-2023 du 7 février 2023 portant ouverture au titre de l'année 2023 des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté n° AG-35-2023 du 15 mai 2023 portant formation du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2023,
Vu la réunion du jury en date du 6 juin 2023,
Vu l'arrêté n° AG-40-2023 modifiant le nombre de postes initialement ouverts par l'arrêté n° AG-14-2023 du 7 février 2023 portant ouverture des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° AG-42-2023 fixant le lieu d'organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3ème concours d'Animateur territorial principal de 2ème classe – session 2023,

Vu l'arrêté n° AG-45-2023 portant désignation des correcteurs des épreuves d'admissibilité des concours susvisés,

Considérant que certains candidats sont admis à concourir, sous réserve de fournir, jusqu'au jour de l'épreuve écrite d'admissibilité, les pièces justificatives exigées pour l'accès au concours susvisé,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des candidats autorisés, ou autorisés sous réserve, à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours pour l'accès au grade d'animateur principal 2^e classe, session 2023, est arrêtée selon le tableau joint en annexe.

Article 2 :

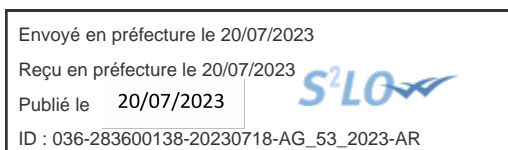
Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

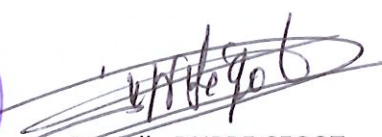
Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 18 juillet 2023.

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE
Pour le Président et par délégation,




Daniëlle DUPRE-SEGOT
Vice-Présidente

Concours d'Animateur principal de 2ème classe

Session 2023

Liste des candidats inscrits admis ou admis sous réserve à concourir

<u>Libellé</u>	<u>N°</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Nom de naissance</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Etat dossier</u>
INTERNE	1	Anthony	BLANCHARD		22/12/1977	
INTERNE	2	Marie	BOIREAU	BOIREAU	27/07/1985	
INTERNE	3	Emilie	BOUET	BOUET	05/08/1987	
INTERNE	4	Benoit	BOURBON		21/10/1980	
INTERNE	5	Vincent	CHAUVIGNE	CHAUVIGNE	29/05/1982	
INTERNE	6	Joël	COUIC	COUIC	12/01/1971	
INTERNE	7	Camille	COULOMBEL	COULOMBEL	17/11/1990	
INTERNE	8	Thomas	DEVAUTOUR	DEVAUTOUR	10/11/1985	
INTERNE	9	Abdelaziz	EDDARI	EDDARI	13/08/1972	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
INTERNE	10	Colombe	GILLET	GILLET	29/06/1988	
INTERNE	11	Valerie	MINIER GAUCHER	GAUCHER	27/05/1966	

INTERNE	12	Amandine	MOINET	MOINET	14/04/1983	
INTERNE	13	Mélanie	OUDEYER		28/02/1982	
INTERNE	14	Damien André Roger	REVAUD	REVAUD	05/07/1988	
INTERNE	15	Johny	RIDEL	RIDEL	06/09/1989	
INTERNE	16	Adeline	SIMON	SIMON	02/05/1981	
INTERNE	17	Florian	SURENAUD	SURENAUD	22/04/1981	
INTERNE	18	Nicolas	TRASBOT	TRASBOT	29/08/1979	
INTERNE	19	Gaëlle	WILLEMS	VOISIN	19/08/1986	
EXTERNE	20	Robert	BACHELIER	BACHELIER	12/04/1963	
EXTERNE	21	Jérémy	BARDON	BARDON	06/06/1994	
EXTERNE	22	Marie	BOUCHENOIRE		12/06/1993	
EXTERNE	23	Anthony	BOULONGUE-HERANT	BOULONGUE	13/02/1993	
EXTERNE	24	Léo	BOURGOUIN		28/04/1991	
EXTERNE	25	Sylvie	BRIEZ	GILLE	11/10/1978	
EXTERNE	26	Claire	CHAMPAGNE	COIFFARD	26/03/1978	
EXTERNE	27	Livia	DARES		08/08/1998	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023



ID : 036-283600138-20230718-AG_53_2023-AR

EXTERNE	28	Fabienne	DIAVOLO	MARIE-ROSE	24/05/1973	
EXTERNE	29	Hanan	EL ADRAOUI	EL ADRAOUI	26/02/1975	
EXTERNE	30	Grégory	GAZZIOLA		07/12/1992	
EXTERNE	31	Gabriel	HAMELIN		07/11/1995	
EXTERNE	32	Morgan	LE BOULCH	DROGUET	14/12/1992	
EXTERNE	33	Sébastien	MAS	MAS	28/05/1972	
EXTERNE	34	Perrine	MAZE	MAZE	05/10/1993	
EXTERNE	35	Marine	PETIT		08/12/1998	
EXTERNE	36	Maud	PETIT		13/12/1994	
EXTERNE	37	Maëlle	SAOUT	SAOUT	28/05/1990	

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE,
Pour le Président et par délégation



[Signature]

Danielle DUPRE-SEGOT
Vice-Présidente